



ALGERIA

**Déclaration de S.E. M. Abdallah BAALI, Ambassadeur,
Représentant Permanent auprès de l'O.N.U.,**

**à la Conférence sur la promotion de l'entrée en vigueur
du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires**

New York, 22 septembre 2005

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous présenter les chaleureuses félicitations de la délégation algérienne à l'occasion de votre élection à la Présidence de la quatrième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires.

Permettez-moi, également, de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de vos fonctions. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités personnelles sont le meilleur gage de succès de nos travaux.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration de la Malaisie au nom du Groupe des Pays Non Alignés signataires du TICE.

Monsieur le Président,

Cette réunion que les Etats ratifiants ont décidé de convoquer, de concert avec les Etats signataires du Traité, conformément à l'article XIV du Traité, est destinée à explorer les voies et moyens susceptibles d'accélérer l'entrée en vigueur du Traité. Cette initiative fort louable, à laquelle mon pays a immédiatement souscrit en tant qu'Etat ayant déposé son instrument de ratification, traduit, il faut le souligner, une volonté et une détermination indéniables de la part de ces Etats à soutenir cet important instrument de la non prolifération et du désarmement nucléaires en proie, hélas, à des difficultés qui entravent son entrée en vigueur.

En effet, cette quatrième réunion du genre, qui marque également le neuvième anniversaire de l'ouverture du traité à la signature, nous interpelle fortement tant il est regrettable de voir que le TICE peine à réunir le nombre de ratifications requises pour son entrée en vigueur, alors que de nombreux instruments conclus bien après son adoption par l'Assemblée Générale, sont déjà en application.

Monsieur le Président,

Ce constat nous pousse à nous interroger sur les vrais motifs de blocage qui font obstacle à un instrument-clef du désarmement et de la non prolifération nucléaires, dont le seul objet aurait dû, pourtant, lui fournir le meilleur plaidoyer pour une entrée en vigueur des plus diligentes.

Ma délégation voit dans les lenteurs du processus d'entrée en vigueur du TICE la conséquence logique d'un contexte international de moins en moins favorable à la progression de la cause du désarmement nucléaire. Les principes du multilatéralisme et de la promotion de la norme du droit, qui ont constitué par le passé, le socle sur lequel se sont élevées de nombreuses réalisations dans ce domaine, ne semblent plus jouir, aujourd'hui, de la même unanimité.

Dès lors, la difficulté que nous éprouvons dans la concrétisation de l'entrée en vigueur du TICE ne saurait être appréhendée comme un cas isolé, mais devrait plutôt être perçue comme l'une des nombreuses manifestations engendrées par le blocage de l'entreprise multilatérale en matière de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Autant la paralysie de la Conférence de désarmement dont les travaux buttent, depuis des années, sur un agenda qui a des difficultés à voir le jour, que l'échec lamentable de la 7eme Conférence d'examen du Traité de non prolifération des armes nucléaires, tenue en mai dernier, ici même à New York, nous poussent à dire toute la frustration qui gagne des pays comme le mien dont la foi et l'engagement en faveur de la cause du désarmement sont, aujourd'hui, mis à rude épreuve.

Les esprits nourris au lendemain de l'adoption des décisions importantes issues des 5eme et 6eme Conférences d'examen du TNP, tenues respectivement en 1995 et 2000, s'émoussent au fil des ans à défaut d'une action multilatérale concrète en vue du lancement du processus devant mener à la concrétisation des objectifs tracés en application de l'article VI du TNP.

Ceci pour dire aussi que la question de l'entrée en vigueur du TICE dépasse, aujourd'hui, le cadre des onze ratifications qui restent à obtenir, même si chacune de celles-ci demeure une condition

nécessaire dont l'accomplissement est de nature à nous rapprocher davantage du but recherché. Il est difficile de croire que l'entrée en vigueur du TICE pourrait retrouver, dans le contexte actuel, la voie de la consécration en dehors de la démarche d'ensemble destinée à relancer le débat sur la question du désarmement nucléaire dans toute sa dimension.

Et si telle est notre volonté, nos efforts ne devront pas commencer du néant car il existe une plate-forme du désarmement nucléaire dont les treize mesures, adoptées lors de la 6eme Conférence d'examen du TNP, tenue en 2000, constituent l'articulation agréée par tous les Etats Parties à ce Traité. Dans ce contexte, il n'est pas vain de rappeler que l'entrée en vigueur du TICE figure au titre de ces treize mesures et dont la mise en œuvre appelle une responsabilité toute particulière de la part des puissances nucléaires.

De même, les décisions prises en 1995, lors de la 5eme Conférence d'examen du TNP, ont identifié des mesures concrètes en matière de désarmement nucléaire. J'en citerai, notamment, l'engagement pris d'initier des négociations sur une Convention non-discriminatoire et universellement applicable pour l'interdiction de la production des matières fissiles à des fins de fabrication des armes nucléaires. Après plus de quinze ans, ces négociations n'ont toujours pas été entamées et rien ne semble présager leur lancement à court terme.

Monsieur le Président,

Dans son Avis consultatif du 8 juillet 1996, sur «la licéité de la menace ou de l'usage des armes nucléaires», la Cour Internationale de Justice avait conclu, à l'unanimité, qu'il existait une obligation incombant principalement aux Etats nucléaires de poursuivre, de bonne foi, des négociations en vue de la conclusion d'un arrangement international sur le désarmement nucléaire dans tous ces aspects et sous un contrôle international strict et effectif. Pourtant, là encore, il est regrettable de constater que les nombreuses résolutions adoptées, annuellement, par l'Assemblée Générale de l'ONU en vue de donner suite à cet Avis de la C.I.J. sont restées lettre morte.

Il y a là autant d'engagements qu'il convient de remplir, notamment par les Etats nucléaires, dont la responsabilité est primordiale en matière de désarmement nucléaire, si nous voulons progresser sur la voie de l'entrée en vigueur du TICE.

Monsieur le Président,

L'Algérie qui a déposé son instrument de ratification du TICE, le 11 juillet 2003, en vue de traduire dans toute sa dimension l'engagement qui l'animait au moment de la négociation et de la signature de ce Traité, est également, partie à l'ensemble des instruments de désarmement, notamment, ceux ayant trait aux armes de destruction massive. Elle reste convaincue que seule l'élimination totale de ces armes, et notamment les armes nucléaires, peut garantir leur non utilisation et contribuer, par conséquent, à la consécration de la paix et de la sécurité internationales.

Résolument engagée à remplir toutes ses obligations découlant des instruments internationaux auxquels elle est partie, l'Algérie ne ménagera aucun effort, dans le cadre des instances multilatérales issues des Nations Unies, pour soutenir et promouvoir les initiatives destinées à relancer le processus de désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Le respect et l'application scrupuleuse des engagements contractés au titre de la Non-prolifération et du désarmement nucléaires, nécessaires à toute entreprise visant la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, devraient s'accompagner d'un effort international commun destiné à promouvoir la coopération technologique et les échanges scientifiques en vue de garantir à l'ensemble des Etats, la possibilité de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Monsieur le Président,

Je ne voudrais pas conclure sans exprimer toute l'appréciation et la gratitude de mon pays pour le travail remarquable accompli par le Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire en faveur de la promotion du Traité et de la mise en place de son régime de vérification.

Je vous remercie.